



Assemblée générale

Distr. limitée
5 février 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante et unième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

Projet de rapport

Additif

VIII. Viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Viabilité à long terme des activités spatiales ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bélarus, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée et Royaume-Uni. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'UAI et du Space Generation Advisory Council, organisations dotées du statut d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « Aperçu des mesures prises par l'Inde en 2023 en faveur de la viabilité à long terme des activités spatiales », par le représentant de l'Inde ;
 - b) « Panorama des activités du Royaume-Uni en matière d'énergie solaire spatiale », par la représentante du Royaume-Uni ;
 - c) « Partage de données pour la gestion du trafic spatial », par la représentante du Royaume-Uni ;
 - d) « Le point sur les activités du projet de petits satellites étudiants de l'APSCO », par le représentant de l'APSCO, organisation dotée du statut d'observateur ;
 - e) « Obstacles à une exploration durable de la Lune », par la représentante de For All Moonkind, organisation dotée du statut d'observateur ;
 - f) « Traité scientifique des Nations Unies sur la face cachée de la Lune », par le représentant de l'IAA, organisation dotée du statut d'observateur ;



g) « Proposition de programme de recherche sur l'être humain portant sur les vols spatiaux civils et l'habitat spatial », par la représentante et le représentant de l'IAASS, organisation dotée du statut d'observateur ;

h) « Activités d'élaboration de normes internationales à l'appui des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales », par le représentant de l'ISO, organisation dotée du statut d'observateur.

4. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de travail de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales : enseignements tirés de l'application, perspectives de renforcement des capacités et difficultés rencontrées (A/AC.105/C.1/L.410) ;

b) Document de séance présenté par le Canada contenant une mise à jour de l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.4) ;

c) Document de séance présenté par le Royaume-Uni contenant un point sur sa conception de la communication de données dans le cadre de l'application volontaire des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.21) ;

d) Document de séance présenté par la République islamique d'Iran sur comment combler l'écart et donner aux États les moyens d'assurer la viabilité de l'espace (A/AC.105/C.1/2024/CRP.25) ;

e) Document de séance soumis par l'Inde contenant une proposition de nouvelle ligne directrice aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.32) ;

f) Document de séance présenté par le Portugal contenant un rapport sur le colloque technique préparatoire de la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.34) ;

g) Document de séance présenté par la Moon Village Association contenant une contribution écrite au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.5) ;

h) Document de séance présenté par le Space Generation Advisory Council contenant des informations sur un projet de pacte intergénérationnel pour la viabilité de l'espace (A/AC.105/C.1/2024/CRP.13) ;

i) Document de séance présenté par l'EAS, l'ESO, For All Moonkind, la Open Lunar Foundation, le SKAO, la SWF et l'UAI contenant des informations sur la protection de l'astronomie et de la science sur la Lune (A/AC.105/C.1/2024/CRP.14) ;

j) Document de séance présenté par le COSPAR, For All Moonkind, l'UAI, le Space Generation Advisory Council, également au nom de la Lunar Policy Platform, contenant des informations sur la promotion de la viabilité à long terme des activités lunaires grâce à des bonnes pratiques compte dûment tenu des intérêts scientifiques de la Lune ainsi que des principes éthiques (A/AC.105/C.1/2024/CRP.15) ;

k) Document officiel de l'Inde contenant une proposition de voie à suivre pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;

l) Document officiel du Royaume-Uni contenant une proposition d'approche possible pour comprendre les défis et élaborer des recommandations sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;

m) Document officiel de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenant des décisions que le Groupe de travail pourrait prendre à la soixante et unième session du Sous-Comité.

5. Le Sous-Comité a réaffirmé le lien entre le nombre toujours plus élevé d'objets lancés dans l'espace, la complexité croissante des opérations spatiales et l'importance que continuent d'avoir ses travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
6. Conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau à la présente session, sous la présidence de Umamaheswaran R. (Inde).
7. Conformément à l'accord conclu par le Sous-Comité en 2023 (A/AC.105/1279, par. 309) et au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1258, annexe II, appendice, par. 18), le Groupe de travail a tenu un atelier le 6 février 2024.
8. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'atelier avait permis de sensibiliser à la viabilité à long terme des activités spatiales, d'appuyer le renforcement des capacités et de recueillir les vues d'entités qui ne participeraient normalement pas directement aux travaux du Groupe de travail. Le Sous-Comité a également noté qu'un rapport sur l'atelier serait disponible après sa soixante et unième session.
9. Le Sous-Comité a été informé d'un certain nombre de mesures qui avaient été ou étaient en train d'être prises en vue de mettre en œuvre les Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II). Ces mesures portaient notamment sur l'élaboration de stratégies et de politiques spatiales nationales ; la création, l'examen et la mise à jour de la législation et de la réglementation nationales applicables ; la ratification des traités internationaux pertinents ; l'immatriculation plus rigoureuse des objets spatiaux ; l'évolution des procédures d'octroi de licences ; l'établissement de lignes directrices nationales en matière de maintenance en orbite ; une mesure de répression à l'encontre d'un opérateur de satellite qui n'avait pas éliminé son satellite conformément aux lignes directrices internationales ; la coordination régionale de la gestion du trafic spatial ; l'établissement de partenariats élargis entre les pouvoirs publics et les entreprises commerciales et de partenariats internationaux pour renforcer la communication, échanger des données et des analyses sur la situation dans l'espace et définir des pratiques exemplaires pour éviter les collisions d'engins spatiaux autonomes ; l'élargissement de l'accès aux services d'évitement des collisions, ainsi qu'aux services d'analyse de la fragmentation et de la rentrée dans l'atmosphère ; les innovations du secteur commercial en matière de technologies et de services à valeur ajoutée visant à réduire le risque de collision ; la réduction de la durée de vie des corps de fusée en orbite ; l'amélioration du retrait des satellites après leur mission ; un projet d'impression 3D de matériaux à base d'algues destinés à l'industrie spatiale ; la mise au point, par une entreprise, d'un système de propulsion électrothermique pour petits satellites en orbite basse ; le développement du module servant de sas pour les équipages et les expériences scientifiques de la station spatiale lunaire Lunar Gateway ; les préparatifs d'une mission nationale de retrait des débris ; la collaboration concernant un projet de démonstration de retrait commercial de débris ; et l'ajout par une agence spatiale d'une fonction de financement pour permettre les investissements dans le développement des techniques spatiales par le secteur privé et les universités.
10. Le Sous-Comité a également été informé de diverses initiatives liées aux Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment à leur application. Il s'agissait notamment de l'initiative de l'Union européenne pour la surveillance de l'espace et le suivi des objets en orbite (EU-SST) ; des possibilités de coopération internationale en rapport avec la Station spatiale internationale et la Station spatiale chinoise ; de l'Astra Carta, un cadre destiné à façonner un avenir d'exploration, de développement et de coopération responsables et durables dans le domaine de l'espace ; du programme de l'Organisation indienne de recherche spatiale consacré à l'assemblage de nanosatellites et à la formation dans le cadre d'UNISPACE (UNNATI) ; d'un atelier sur la surveillance de l'espace et la gestion du trafic spatial destiné à la communauté universitaire ; d'un cours d'apprentissage en ligne en libre accès sur les Lignes directrices ; de la publication d'un livre pour enfants ayant pour objectif d'influencer positivement les jeunes et de sensibiliser le

public et de soutenir les activités scientifiques, technologiques, politiques et diplomatiques dans le domaine de l'espace ; des activités de renforcement des capacités entreprises en collaboration avec l'APSCO ; des activités de renforcement des capacités menées par le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales ; des possibilités de formation et de renforcement des capacités offertes par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies ; et de projets pertinents de renforcement des capacités du Bureau des affaires spatiales.

11. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité et ses sous-comités constituaient des instances uniques de coopération internationale, y compris s'agissant de l'élaboration du droit international de l'espace, des lignes directrices internationales, des meilleures pratiques et des mesures de transparence et de confiance liées à la viabilité à long terme des activités spatiales, et que l'élaboration d'instruments relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales devrait être distincte, mais complémentaire, des travaux menés sur les menaces spatiales dans d'autres instances des Nations Unies.

12. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'adoption des Lignes directrices facultatives aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales avait été le résultat d'un compromis multidimensionnel et d'un équilibre délicat qui devrait être maintenu dans la mise en œuvre du plan de travail du Groupe de travail, compte tenu des priorités et des préoccupations de tous les États membres, en particulier celles des pays en développement.

13. Quelques délégations ont estimé qu'un examen périodique de l'application des Lignes directrices devrait être encouragé afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les États, en particulier sur la manière de répondre aux difficultés rencontrées et sur les enseignements tirés.

14. Quelques délégations ont estimé que l'application des Lignes directrices était fonction des besoins, conditions et capacités respectifs des États membres.

15. Quelques délégations ont estimé que les travaux futurs sur la viabilité à long terme des activités spatiales devraient prendre davantage en compte les efforts de renforcement des capacités et que ces efforts devraient aller au-delà d'un échange général d'informations et se concentrer sur des discussions pratiques et interactives et des démonstrations d'outils et de ressources afin d'aider les nouvelles puissances spatiales à développer leurs capacités spatiales.

16. Quelques délégations ont estimé que la gestion du trafic spatial restait une question essentielle dans le cadre de l'utilisation équitable et durable de l'espace et que la promotion d'approches régionales de la gestion du trafic spatial était un moyen pragmatique et ascendant d'instaurer la confiance et de trouver des solutions concrètes de gestion du trafic spatial à l'échelle mondiale.

17. Le point de vue a été exprimé que le fait de disposer d'un moyen de discuter des aspects scientifiques et techniques de la gestion du trafic spatial au sein du Comité et de ses organes subsidiaires permettrait de mieux appliquer les lignes directrices B.2 et B.3.

18. Le point de vue a été exprimé que tous les participants aux activités spatiales devraient soutenir l'appel lancé en vue de l'établissement d'une plateforme d'information des Nations Unies qui répondrait aux besoins communs de collecte et de mise à disposition du public d'informations sur la surveillance de l'espace et permettrait d'assurer la sécurité des opérations spatiales.

19. L'avis a été exprimé selon lequel il fallait encourager la participation des acteurs privés aux travaux en cours des mécanismes multilatéraux et soutenir la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises qui apportaient des solutions aux problèmes de viabilité à long terme des activités spatiales.

20. L'avis a été exprimé que les défis urgents et universels qui se posent concernant la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être identifiés et faire l'objet

de nouvelles lignes directrices, notamment, par exemple, garantir la sécurité des vols spatiaux et des stations spatiales avec équipage, garantir un accès équitable à l'orbite terrestre basse et renforcer la réglementation des grandes constellations.

21. Le point de vue a été exprimé que les considérations contenues dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.11, qui avait été publié pour la première fois en juin 2022, pourraient constituer une base thématique pour de nouveaux projets de lignes directrices visant à traiter les questions en suspens relatives à la sécurité des opérations spatiales.

22. Il a été dit que le rapport de l'IADC sur l'état d'encombrement du milieu spatial par les débris donnait un aperçu critique des problèmes écologiques auxquels, d'après les prévisions, on risquait de faire face en orbite et continuait de rappeler que le dialogue mondial sur la viabilité du milieu spatial était essentiel et que seule une action commune permettrait de préserver l'environnement spatial pour les générations futures.

23. À sa [...]e séance, le [...], le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, dont le texte est reproduit à l'annexe [...] du présent rapport.